



Paris, le 23 mars 2021

NOTE AUX RÉDACTIONS

Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
se rendra à la Préfecture des Yvelines
le mardi 23 mars

Intensification des mesures d'application du télétravail dans la fonction publique de l'État

Le Premier ministre l'a dit : « *le télétravail doit être renforcé dans les entreprises et administrations* ». Amélie de Montchalin l'a réaffirmé, nos efforts, individuels et collectifs, constituent des remparts efficaces dans cette lutte contre l'épidémie. L'administration y prend toute sa part et se doit d'être exemplaire.

Le télétravail demeure la règle dans la fonction publique, c'est une arme clé contre le virus, aucun relâchement n'est possible. Amélie de Montchalin a demandé à toutes les administrations qui le peuvent **d'augmenter sans attendre le nombre de jours télétravaillés.**

Elle se rendra dans les services administratifs de la préfecture des Yvelines et **s'assurera du respect effectif des impératifs sanitaires et des modalités d'accompagnement des agents.**

Déroulé prévisionnel :

- **13h30 :** Arrivée de la Ministre dans la cour d'honneur de la Préfecture
- **13h35-13h45 :** Visite des services de la préfecture et échange avec la directrice de la réglementation et des collectivités territoriales sur les

actions mises en place pour intensifier le télétravail.

Ouvert à la presse

- **13h50–14h00** : CODIR organisé en visio par le secrétaire général de la Préfecture en salle Demange

Fermé à la presse

- **14h00-14h10** : Point presse, micro tendu

Ouvert à la presse

Lieu : Préfecture des Yvelines

- **14h15-14h30** : Accueil par la présidente du Tribunal administratif, présentation des statistiques et de l'organisation du télétravail et réunion de chambre en visioconférence

Ouvert à la presse

Lieu : Tribunal administratif des Yvelines

Accréditation obligatoire auprès du secrétariat presse de la préfecture des Yvelines via l'adresse mail suivante : pref-communication@yvelines.gouv.fr avant le mardi 23 mars à 13h00.

Port du masque obligatoire